

L' an deux mille vingt six, le mardi 8 septembre à 18 h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Epannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Madame GAUTIER Isabelle, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame ROULIN Aurélie, Monsieur REMONDIERE José, Madame MAZIERE Chantal, Monsieur GARNIER Jean-Luc, Monsieur BRELAY Florent, Monsieur COUTURIER Pierre, Madame RIGAGNEAU Mathilde, Madame AUGEREAU Mélanie, Madame POIRAUDEAU Émilie, Monsieur METOIS Fabien, Madame RAVARD Armelle, et Monsieur BORDRON Eric

Secrétaire de Séance : Madame GAUTIER Isabelle

L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2026

Présentation de l'étude potentiel photovoltaïque du CRER

1- Délibération fixant la Redevance d'Occupation du domaine public de Gérédis

2- Gratification stagiaire

3- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant le marché des producteurs : soutien à la diffusion artistique en milieu rural

Questions diverses

Approbation du CR du 7 juillet 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération fixant la Redevance d'Occupation du Domaine Public de Gérédis

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages pour les réseaux de distribution d'électricité sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Cette redevance est réévaluée au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Au titre de l'année 2026, Gérédis versera un montant de 245€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant et à signer tous els documents nécessaires.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Gratification stagiaire

Aucune délibération prise ce jour.

Le dossier reste à l'étude dans l'attente d'informations complémentaires.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant le marché des producteurs : soutien à la diffusion artistique en milieu rural

La commune d'Épannes a la volonté de soutenir l'offre de spectacle vivant en milieu rural et d'animer la vie locale en créant des événements festifs avec des temps de rencontre entre artistes et habitants.

La commune d'Épannes sollicite le soutien du Département des Deux-Sèvres pour l'accueil du groupe « Wilson 5 » À Épannes, où l'offre culturelle structurée est limitée, cette prestation permettrait de : maintenir une offre de spectacle vivant de qualité sur le village, créer un temps fort culturel fédérateur pour tous les âges, renforcer le lien social entre habitants. Le soutien départemental est déterminant pour assurer la pérennité de l'offre culturelle et favoriser la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire.

De ce fait et considérant :

- que la commune d'Épannes compte moins de 1 000 habitants et que l'accès à la culture sur le territoire repose en grande partie sur des initiatives locales,
- que la commune projette d'accueillir le groupe « Wilson 5 » pour une prestation visant à renforcer l'offre de spectacle vivant,
- que le coût total de la prestation s'élève à 1 500 € et qu'un soutien financier départemental est sollicité pour en faciliter la réalisation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 — La commune d'Épannes sollicite auprès du Département des Deux-Sèvres une subvention d'un montant de 1 000 € au titre du dispositif « soutien de l'offre de spectacle vivant en milieu rural » pour financer l'accueil et la rémunération du groupe « Wilson 5 ».

Article 2 — Le coût total de la prestation est fixé à 1 500 €. La commune s'engage à assurer le complément de financement à hauteur de 500 €.

Article 3 — Le projet a pour objectif de soutenir et de développer l'offre de spectacle vivant en milieu rural, par l'accueil de la fanfare de « Wilson 5 » le 14 juin 2026 afin d'offrir à la population épannaise un moment d'évasion en musique.

Article 4 — Le Conseil autorise le Monsieur le Maire et sa 1^{ère} adjointe en charge de la commission « Festivités »,

- déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département des Deux-Sèvres pour la commune d'Épannes,
- signer tous documents, conventions et pièces nécessaires au suivi de la demande et à la mise en œuvre du projet,

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que les travaux de la MAM ont bien avancé. La PMI interviendra le mercredi 30 septembre pour valider la fin de chantier.

Madame Isabelle GAUTIER nous fait part de l'organisation finale du marché des producteurs qui aura lieu le samedi 12 septembre 2026.

La prochaine séance se déroulera le 6 octobre / 3 novembre et 1^{er} décembre
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30